

ATTESTATION D'ACCESSIBILITE CINEMA LE DOURON

Etablissement : **Cinéma LE DOURON**, place de Launceston 22310 PLESTIN

Classement de l'établissement :

Activités exercées : Salle de projection, Réunion

Type L, Catégorie 4

Propriétaire : Association Culturelle Cinématographique

SIRET : 777 420 654 00025

Pièces jointes établissant la conformité :

- Rapport de Diagnostic Réglementaire d'accessibilité aux personnes handicapées du cabinet JP THIEC Architecte du 14 septembre 2010
- Modalités Particulières d'Application au titre de l'accessibilité du 12 mars 2012
- Avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité du 12 avril 2012

Nous sous signé Marie Thérèse LE PAPE, Présidente de l'Association Culturelle Cinématographique, attestons de la conformité de notre établissement.

Fait à Plestin le 3 juin 2015

Marie Thé LE PAPE

Présidente ACC Cinéma LE DOURON

**SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE
D'ACCESSIBILITÉ**

REUNION du 12 avril 2012

COMMUNE de : PLESTIN LES GREVES A.T. N° 022 194 12 G0001
Adresse : Place de Launceston

NATURE DES TRAVAUX : Aménagement du cinéma

PETITIONNAIRE : ASSOCIATION CULTURELLE CINÉMATOGRAPHIQUE
« LE DOURDON »
représentée par Mme LE PAPE Marie-Thérèse

L'instruction du dossier porte sur le respect du décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 et les arrêtés du 1er août 2006 modifié le 30 novembre 2007 et du 21 mars 2007 relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et installations ouvertes au public..

La Sous-Commission Départementale d'Accessibilité émet un **avis favorable** à ce dossier, sous réserve du respect des dispositions non vérifiables sur les documents remis (qualité des sols, hauteurs des ressauts, mains-courantes, barres d'appuis, dispositifs de commandes, hauteurs des guichets et comptoirs, signalisation, etc...)

LE PREFET,

Pour le Préfet,


LE PRÉFET

Plestin Le 12/03/2012

Association Culturelle Cinématographique
Cinéma Le Douron
Place de Launceston
22310 Plestin Les Grèves

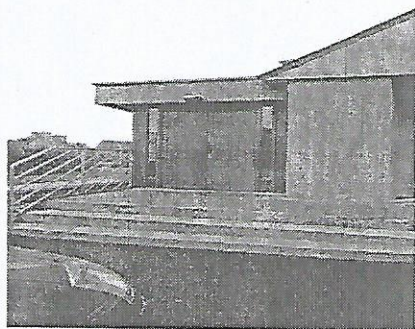
MODALITES PARTICULIERES D'APPLICATION AU
TITRE DE L'ACCESSIBILITE
(Article R,111-19-10 du CCH)

- Cheminements extérieurs
- Stationnement
- Porte d'accès hall cinéma
- Accès salle cinéma
- guichet Caisse & Comptoir confiserie
- Sanitaires
- Signalétique
- Sortie de secours

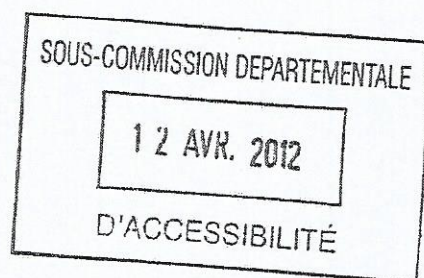
Cheminements extérieurs (page 3 du diagnostic) :

Il y a deux possibilités pour accéder à l'entrée du cinéma :

- 1) un escalier à 3 marches et deux mains courantes accédant à un palier de 2,40 m de large. Compte tenu de la largeur de l'escalier :
 - Installation d'une main courante centrale
 - La contre marche de la première et de la dernière marcheseront peintes avec un visuel contrasté. La bande de contraste visuel et tactile sera disposée 50cm avant la première marche.



Marches entrées cinéma, contre-marche à peindre.



- 2) un plan incliné qui permet aux personnes en fauteuil roulant d'accéder au palier puis dans la hall

Stationnement (page 4 du diagnostic):

Il existe deux parkings municipaux à proximité du cinéma . L'un situé en face avec une place réservée aux personnes handicapées, et l'autre situé de l'autre côté du cinéma qui comporte un très grand nombre de places de stationnement. Le nombre de place de stationnement réservées ainsi que leur dimensions (5.00 m x 3.30 m) est conforme à la réglementation.

Les emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapés sont signalés aux moyens de panneaux verticaux complétés par une signalisation au sol,

En complément un emplacement réservé sera ajouté dans la cour du cinéma

-tracer dans la cour un emplacement handicapé pour le stationnement d'une voiture . (5m sur 3.30m) schématisé en orangé sur le plan annexé,

Accès au bâtiment & Accueil (page 4 du diagnostic)

- Afin de faciliter l'accès un visiophone sera installé sur le pilier droit de l'entrée normale pour prévenir le personnel de service de la venue d'une personne handicapée,
- Le personnel de service prendra en charge la personne et l'assistera jusqu'à son installation en salle,

Porte et SAS (page 9 du diagnostic)

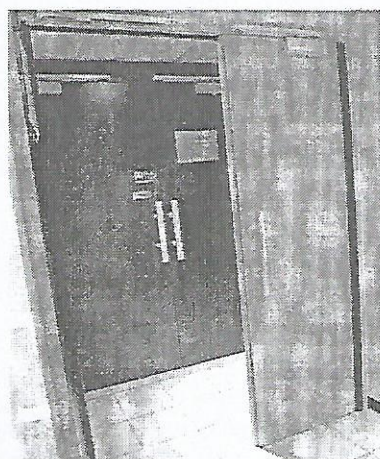
La double porte vitrée qui sert d'entrée normal pour les spectateurs, sera munie de bandes de signalisation de 5 cm à deux hauteurs l'une à 0,90 m et l'autre à 1,60 m,

- La double porte en aluminium à deux vantaux qui sert principalement à la sortie des spectateurs servira à l'accès avec un passage libre de 83 cm, vantail en position ouverte,

Accès à la salle (page 10 du diagnostic)

La salle comporte deux entrées, l'une photo ci-dessous à droite qui comporte une porte qui est maintenue en position ouverte jusqu'au début de la séance et l'autre par un sas à double porte photo ci-dessous à gauche,

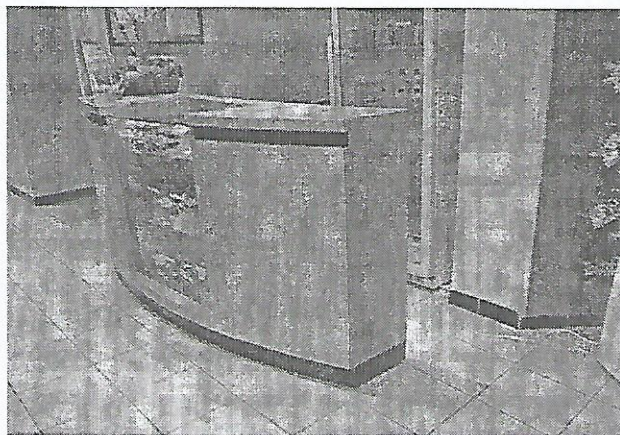
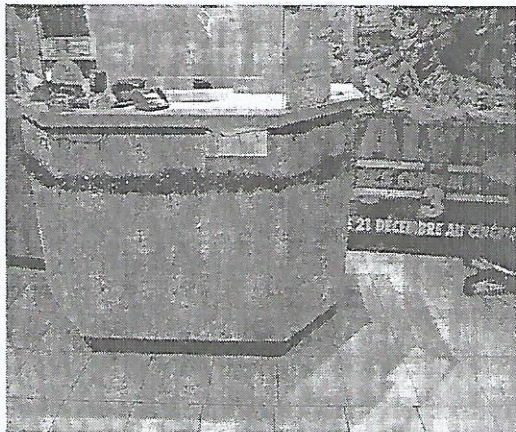
L'accès normal pour une personne en fauteuil se fait selon le cheminement colorisé en vert sur le plan annexé,



Sas d'entrée salle

Entrée conforme ouverte jusqu'au début de séance

Equipements mobiliers et dispositifs de commande et de services intérieurs et extérieurs (page 11 du diagnostic)



— Rajout d'une tablette en bout de caisse. Rajout d'une tablette en bout de confiserie;

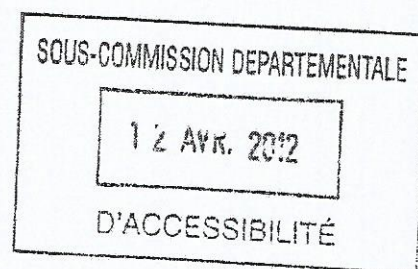
Le guichet caisse sera modifié avec un plateau situé à 80 cm du sol, 60 cm de largeur avec un espace libre sous le plateau de 70 cm de hauteur et 30 cm de profondeur.

Le comptoir confiserie sera modifié de manière identique,

Sanitaires (page 12 du diagnostic)

Les sanitaires ne sont pas différenciés par sexe, le hall est équipé avec un bloc sanitaire Handicapé conforme à la réglementation,

Un second bloc comportant deux sanitaires, Toutefois la modification de la largeur de la porte d'entrée, de 70 à 83 cm, représentant des travaux lourds nous vous demandons de conserver l'accès de ces sanitaires en l'état,



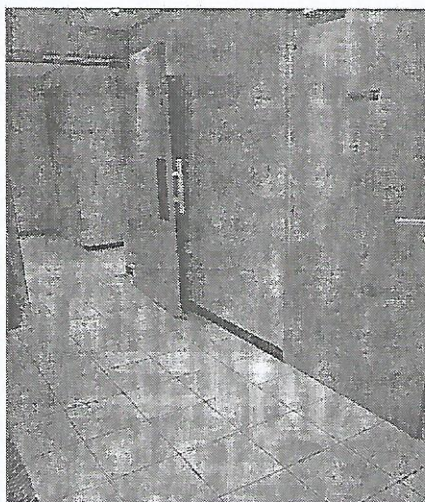
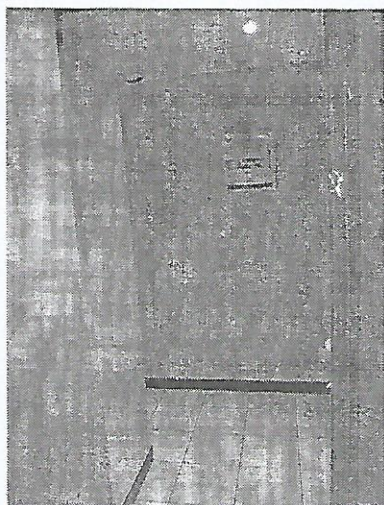
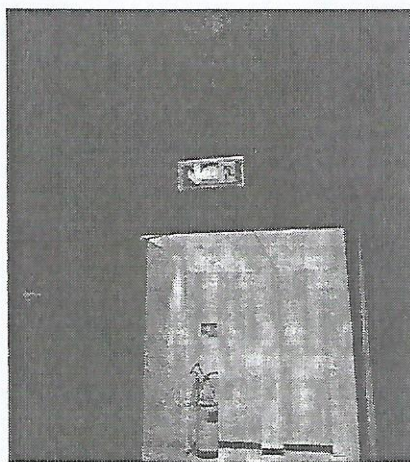


Photo 1: Bloc sanitaire ne pouvant être modifié.

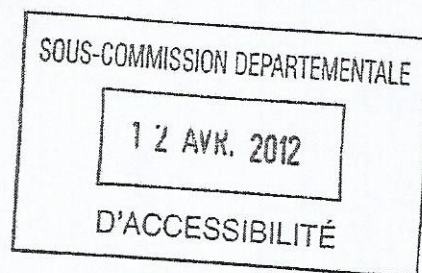
- Photo 2: Distance entre les 2 sanitaires (bloc sanitaire et sanitaire handicapés)
- Photo 3: Sanitaire handicapés aux dimensions réglementaires.

Signalitique (page 13 du diagnostic)

Tous les ans le système de sécurité est vérifié par un électricien avec mise en conformité (les pictogrammes ont été changés fin 2011)



Pictogramme nouvellement changé et conforme.



Sortie de secours (page 13 du diagnostic)

aménagement du seuil de la sortie de secours par un dispositif rectifiant la hauteur conformément aux indications du rapport.

Emplacements handicapés

La dernière rangée de fauteuils, surlignée en jaune sur le nouveau plan annexé, est constituée de fauteuils amovibles ayant un dispositif permettant le démontage par modules de deux. Le nombre d'emplacement est de six, trois modules de deux.